



République Française

Liberté – Égalité – Fraternité

Département du Val d'Oise - Commune d'Eaubonne

DÉCISION DE LA MAIRE

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

N° 2026 / 212

Marché public de travaux n°2026-008

Marché public passé en procédure adaptée ouverte relatif aux travaux d'aménagements paysagers de l'opération de requalification de la cour maternelle Paul Bert en cour oasis

Signature du marché public

LA MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 1°) ;

VU la délibération n° 2026/018 du Conseil Municipal du 28 mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;

VU le rapport d'analyse des offres du marché public ayant pour objet les travaux d'aménagements paysagers de l'opération de requalification de la cour maternelle Paul Bert en cour oasis ;

CONSIDÉRANT qu'un avis d'appel public à la concurrence ainsi qu'un DCE ont été envoyés le 10/03/2026 et publiés le 12/03/2026 sur la plateforme Le Moniteur (avis n° AO-2612-1491) ainsi que sur la plateforme de dématérialisation des procédures d'adjudication MAXIMILIEN ;

CONSIDÉRANT qu'à la date limite de remise des offres, qui était fixée au 10/04/2026 à 12h00, 8 plis ont été reçus ;

CONSIDÉRANT qu'au terme de la phase d'analyse des offres, la proposition de la société ci-après nommée est économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse énoncés dans le Règlement de la consultation ;

CONSIDÉRANT que l'offre retenue comprend la PSE n°01 - Pergola bois sur mesure végétalisée et la PSE n°02 - Végétaux ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission Locale d'Attribution des Marchés convoquée le 06/05/2026 qui s'est valablement réunie le 21/05/2026 ;

DÉCIDE

- ✍ **ARTICLE 1 : DE SIGNER** le marché public n° 2026-008 ayant pour objet les travaux d'aménagements paysagers de l'opération de requalification de la cour maternelle Paul Bert en cour oasis avec l'entreprise **ID VERDE** sise 16, Avenue du Vert Galant - 95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE - **SIRET : 328 781 869 00065** ;
- ✍ **ARTICLE 2 : DE DIRE** que le marché public comprend la PSE n°01 - Pergola bois sur mesure végétalisée et la PSE n°02 - Végétaux ;
- ✍ **ARTICLE 3 : DE DIRE** que le marché public est conclu pour un montant global et forfaitaire de 224 678,22 € H.T. soit 269 613,87 € T.T.C. (TVA 20%) ;
- ✍ **ARTICLE 4 : DE DIRE** que le marché public prendra effet à compter de sa date de notification pour une durée allant jusqu'au parfait achèvement des prestations qui en sont l'objet ;
- ✍ **ARTICLE 5 : DE PRECISER** que la dépense correspondante sera prélevée au budget de la ville ;

✍ **ARTICLE 6 :** La présente décision, dont ampliation sera transmise à la sous-préfecture d'Argenteuil, sera publiée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations et des décisions du Maire ;

✍ **ARTICLE 7 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire d'Eaubonne dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Commune. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, Boulevard de l'Hautil, 95027 CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a préalablement été déposé. Le tribunal administratif compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse www.telerecours.fr.

Eaubonne, le 09 JUIN 2026

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : 10/06/2026	
Publiée le : 10/06/2026	
Exécutoire le : 10/06/2026	
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication	
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).	
☐ Valérie POULIQUEN	☐ Arnaud AGNONA
Cheffe Secrétariat Général	Directeur DAGAJ
☐ Karima BENTOUT	☐ Lylan SÉNÉCHAL
DGA Ressources	Directeur Général des Services

**La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,**


Marie-José BEAULANDE